



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 décembre 2024
Français
Original : espagnol
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2025

4-7 février 2025

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Paraguay

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Paraguay est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 515 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 21 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2025 à décembre 2029.

* E/ICEF/2025/1.

Note : la version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Ces dernières décennies, le Paraguay a connu une croissance économique soutenue qui lui a permis d'augmenter son produit intérieur brut (PIB) par habitant et de réduire son taux de pauvreté. Cette croissance n'a toutefois pas été équitable, et d'importantes disparités socioéconomiques persistent. Les populations autochtones et les habitants des zones rurales restent confrontés à des difficultés majeures pour accéder aux services de base et aux opportunités économiques.

2. L'épanouissement des enfants et des adolescents du Paraguay est limité par plusieurs problèmes, tels que la violence, l'exclusion scolaire, la mortalité maternelle et néonatale, la malnutrition, les décès évitables, le travail des enfants et les troubles de santé mentale.

3. Bien que le Paraguay ait amélioré la protection de l'enfance dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'inclusion sociale et de la protection contre la violence, il subsiste des carences qui touchent principalement les enfants et les adolescents les plus pauvres, ceux qui appartiennent aux communautés autochtones et ceux qui vivent en milieu rural.

4. Selon le recensement national de 2022, le Paraguay compte 6,1 millions d'habitants, dont 25 % ont moins de 14 ans, 66 % ont entre 15 et 64 ans, et 9 % ont plus de 65 ans. La majeure partie de la population vit en milieu urbain (69 %). Le pays abrite 140 049 personnes autochtones (2,3 % de la population totale), dont 88 % vivent en zone rurale¹.

5. L'économie a connu une croissance moyenne de 6 % entre 2013 et 2017, et a progressé de 4,7 % en 2023 en dépit de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)². Néanmoins, cette croissance soutenue ne s'est pas traduite par une hausse des investissements en faveur des enfants. Au contraire, ceux-ci ont même diminué entre 2019 et 2023, passant de 4,6 % à 4 % du PIB. Si la pauvreté monétaire est passée de 41,6 % en 2009 à 22,7 % en 2023, 32,8 % des enfants et des adolescents restent en situation de pauvreté. Les enfants représentent 45 % des personnes vivant dans la pauvreté au Paraguay³. La pauvreté est même encore plus marquée chez les enfants autochtones, dont 73,7 % vivent dans la pauvreté et 40,3 % dans l'extrême pauvreté⁴.

6. En 2021, la mortalité infantile s'élevait à 13,6 pour 1 000 naissances vivantes, et la mortalité néonatale à 10 pour 1 000 naissances vivantes. Ces indicateurs sont encore plus élevés dans les populations vulnérables. Le taux de mortalité maternelle atteignait 85,8 pour 100 000 naissances vivantes en 2022⁵. Autrement dit, tous les quatre jours, une mère mourait de causes liées à la grossesse ou à l'accouchement. Le Paraguay se classe en outre au quatrième rang de la région concernant le taux de grossesse des adolescentes (15 à 19 ans)⁶, un facteur qui accroît les risques de

¹ Institut national de la statistique (INS) du Paraguay, données préliminaires issues du recensement 2022.

² Banque centrale du Paraguay.

³ INS, Enquête continue sur les ménages, 2023.

⁴ INS, Enquête auprès des ménages autochtones, 2017.

⁵ Ministère de la santé publique et de la protection sociale (MSPPS)/Direction générale des informations stratégiques en matière de santé, Sous-système d'information relatif aux statistiques d'état civil, 2022.

⁶ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Why Adolescent Girls? Why Now? A statistical snapshot of the state of adolescent girls in Latin America and the Caribbean* (Pourquoi les adolescentes ? Pourquoi maintenant ? Aperçu statistique de la situation des adolescentes en Amérique latine et aux Caraïbes), 2023.

mortalité maternelle. Les taux de morbidité et de mortalité de la mère, du nouveau-né et du nourrisson s'expliquent par plusieurs causes persistantes, notamment les inégalités d'accès aux services obstétricaux et néonataux, en particulier dans les zones rurales, le manque de formation du personnel qui l'empêche d'intervenir rapidement en cas d'urgence obstétricale ou néonatale, la mauvaise qualité des soins prénatals, ainsi que les obstacles socioculturels.

7. La couverture vaccinale est en diminution depuis quelques années. Le nombre d'enfants n'ayant reçu aucune dose de vaccin a augmenté entre 2019 et 2021 pour atteindre 28 860⁷. Le système de santé doit être renforcé, en particulier pour ce qui est des soins primaires, des capacités institutionnelles et des financements équitables, et tout particulièrement pour les zones rurales et les régions qui abritent des populations autochtones.

8. La malnutrition chronique continue de toucher de nombreux enfants de moins de 5 ans (13 %), surtout dans les zones rurales (15 %) et les communautés autochtones (25 %). Il en va de même pour la malnutrition aiguë, qui est passée de 4,8 % en 2019 à 6 % en 2022⁸. D'autre part, les taux d'enfants et d'adolescents en surpoids restent élevés : ce problème concerne 15 % des enfants de moins de 5 ans et atteint même 34 % chez les écoliers et les adolescents (entre 5 et 19 ans). Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne régionale. Seuls 31 % des nourrissons de moins de 6 mois sont exclusivement nourris au sein⁹. Les pratiques alimentaires sont conditionnées par des facteurs socioculturels et par le manque de disponibilité de services complets de nutrition dans les zones les plus vulnérables.

9. Malgré les efforts déployés pour accroître la scolarisation, 25 % des enfants et adolescents du Paraguay ne vont toujours pas à l'école. Les chiffres sont particulièrement élevés dans les zones rurales et les communautés autochtones, ainsi que chez les enfants et adolescents handicapés. Seulement 1 % des enfants de 0 à 3 ans accèdent à l'éducation et aux soins de la petite enfance ; c'est l'un des taux les plus bas d'Amérique latine¹⁰. En outre, 55 % des enfants âgés de 3 à 5 ans ne suivent pas d'enseignement préscolaire. La déscolarisation touche 35 % des adolescents de 14 à 17 ans en raison de facteurs économiques, d'obligations de soins familiaux et d'un manque de solutions d'accès flexibles dans les zones rurales et isolées¹¹. En termes de genre¹², des barrières subsistent pour l'accès et le maintien à l'école, liées à des rôles traditionnels entre hommes et femmes.. Les grossesses et la demande croissante de soins depuis la pandémie de COVID-19 contribuent à l'exclusion scolaire des adolescentes, tandis que le travail des enfants touche plutôt les garçons.

⁷ UNICEF, *The State of the World's Children 2023: For every child, vaccination, regional brief: Latin America and the Caribbean* (La situation des enfants dans le monde 2023 : Pour chaque enfant, des vaccins – note d'information régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Centre mondial de la recherche et de la prospective UNICEF Innocenti, Florence (Italie), avril 2023.

⁸ MSPPS/Institut national de la nutrition, 2022.

⁹ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2016.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Bureau de l'UNESCO à Santiago, UNICEF et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Education in Latin America and the Caribbean at a crossroads: Regional monitoring report SDG4 – Education 2030* (L'éducation en Amérique latine et aux Caraïbes à un carrefour : rapport régional de suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030). UNESCO, 2022.

¹¹ Ministère de l'éducation et des sciences (MES), *Niñas, niños y adolescentes fuera de la escuela: Perfiles y barreras de exclusión en Paraguay* (Enfants et adolescents déscolarisés : profils et obstacles à l'exclusion au Paraguay), 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/paraguay/media/9166/file/Estudio%20Ni%C3%BIos,%20ni%C3%BIas%20y%20adolescentes%20fuera%20de%20la%20escuela.pdf> (page consultée le 31 octobre 2024).

¹² Au sens de la Constitution nationale du Paraguay.

10. La faible qualité de l'éducation mérite également une attention particulière. Seuls 50 % des élèves de 3^e année de primaire comprennent des textes simples et à 15 ans, seuls 10 % des adolescents maîtrisent les compétences minimales en mathématiques. Le niveau des filles en lecture est en moyenne supérieur de 14 points à celui des garçons, qui pour leur part obtiennent un score de 14 points de plus que les filles en mathématiques.

11. Bien que 91,9 % de la population ait accès à une source d'eau améliorée, des disparités persistent : 94,2 % des ménages ont accès à l'eau courante dans les zones urbaines, contre 88,2 % dans les zones rurales et seulement 25 % dans les communautés autochtones¹³. Il demeure en outre des problèmes de qualité de l'eau et de continuité des services. Au niveau national, 11 % des écoles publiques et 43 % des écoles situées dans les communautés autochtones ne disposent pas d'un approvisionnement sécurisé en eau potable. L'absence d'installations sanitaires de base concerne pour sa part 7 % des écoles publiques et 69 % des écoles des communautés autochtones. Par ailleurs, 88 % des écoles ne sont pas pourvues d'installations appropriées pour la gestion de l'hygiène menstruelle¹⁴. Quinze pour cent des établissements de santé n'ont pas accès à l'eau potable, et 74 % ne possèdent pas d'installations sanitaires de base¹⁵. Ce manque d'accès à des installations d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène, notamment pour l'hygiène menstruelle et la santé, n'est pas sans conséquence sur la persévérance scolaire et accroît les risques de violences sexuelles, en particulier pour les jeunes filles et les adolescentes.

12. Le travail des enfants touche 22,4 % des enfants et adolescents paraguayens. Il concerne davantage les garçons (30,2 %) que les filles (14,8 %), et est plus répandu dans les zones rurales (31,5 %) qu'en milieu urbain (15,2 %)¹⁶. La pratique du « criadazgo », considérée comme une forme dangereuse de travail des enfants, est courante : d'après les dernières données disponibles, elle toucherait environ 46 000 filles¹⁷.

13. Les enfants et les adolescents paraguayens subissent de nombreuses formes de violence (abus sexuels, violences physiques et psychologiques, châtiments corporels), essentiellement au sein de leur famille, de leur communauté ou à l'école. Le non-signalement des cas de violence et le manque de données ventilées à ce sujet empêchent d'appréhender toute l'ampleur de ce problème. Les dernières statistiques disponibles révèlent que 52 % des enfants et adolescents ont déjà subi des méthodes disciplinaires violentes, les plus touchés étant les enfants de 3 à 4 ans (66 %)¹⁸. D'autre part, 16,7 % des élèves de 13 à 18 ans ont été victimes d'agressions physiques ou psychologiques à l'école¹⁹.

¹³ INS, IV^e recensement national de la population et du logement pour les peuples autochtones, 2022.

¹⁴ MES et UNICEF, Recensement de l'état des services EAH dans les écoles autochtones, 2021.

¹⁵ Organisation mondiale de la Santé (OMS) et UNICEF, Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2018.

¹⁶ Direction générale des statistiques, des enquêtes et des recensements, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et Organisation internationale du Travail, Magnitude and characteristics of child and adolescent labour in Paraguay: National Survey of Activities of Children and Adolescents 2011 (Ampleur et caractéristiques du travail des enfants et des adolescents au Paraguay : Enquête nationale sur les activités des enfants et des adolescents). Asunción, 2013.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ MICS, 2016.

¹⁹ Organisation panaméricaine de la santé et OMS, Encuesta Global de Salud Escolar (Enquête globale sur la santé en milieu scolaire), 2017. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://dvent.mspbs.gov.py/wp-content/uploads/2024/02/Encuesta-Global-de-Salud-Escolar->

14. Les cas de violences sexuelles se produisent majoritairement dans le cadre familial²⁰. En 2023, le Ministère public a reçu 6 079 signalements de violences sexuelles²¹. Par ailleurs, 21,6 % des jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans²². Les mécanismes de signalement et de traitement des plaintes ne sont pas suffisamment accessibles, connus ou interconnectés. La violence et les atteintes aux droits restent tolérées et justifiées par les normes sociales, en particulier lorsqu'elles touchent les filles. C'est notamment le cas de pratiques telles que le mariage d'enfants, les unions précoces et la traite d'êtres humains, dont les femmes et les filles représentent 75 % des victimes²³.

15. Bien que l'on ne dispose pas d'informations exhaustives sur la santé mentale, certaines données montrent qu'il s'agit d'un sujet problématique. Entre 2015 et 2021, 685 enfants et adolescents (âgés de 5 à 19 ans) ont mis fin à leurs jours²⁴. Les services de santé mentale ne sont généralement pas accessibles aux enfants et aux adolescents en raison de budgets limités, de la mauvaise qualité des systèmes d'information et d'un manque de programmes ou de stratégies visant à prévenir et détecter rapidement les troubles psychiques.

16. Le droit à l'identité et à l'état civil n'est pas encore respecté dans tout le pays. Environ 14 % des enfants de moins de 1 an n'ont pas d'acte de naissance, un pourcentage qui atteint même 42,4 % dans les communautés autochtones²⁵. En outre, 6,4 % de la population de moins de 18 ans ne possède pas de document d'identité²⁶ (26 % au sein de la population autochtone)²⁷.

17. La privation de liberté des adolescents constitue un enjeu de taille. Les peines d'emprisonnement ne sont pas rares et l'on recensait 172 adolescents privés de liberté en 2023²⁸. L'absence de prise en charge spécialisée pour cette population est alarmante. Le système judiciaire est défaillant, lent et pénalisant pour les victimes.

18. Le Paraguay est vulnérable aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques, en particulier dans la région du Chaco, où les sécheresses et la mauvaise qualité des eaux souterraines compromettent l'approvisionnement en eau²⁹, en particulier pour les communautés autochtones. Les enfants et les adolescents sont exposés à des vagues de chaleur (71 jours de températures extrêmes par an,

[GSHS-2017.pdf](https://dvent.mspbs.gov.py/wp-content/uploads/2024/02/Encuesta-Global-de-Salud-Escolar-GSHS-2017.pdf) (page consultée le 18 octobre 2024). <https://dvent.mspbs.gov.py/wp-content/uploads/2024/02/Encuesta-Global-de-Salud-Escolar-GSHS-2017.pdf>

²⁰ Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Campagne Todos Somos Responsables (Nous sommes tous responsables). Informations disponibles en espagnol à l'adresse suivante : <https://paraguay.unfpa.org/es/news/lanzan-la-campa%C3%B1a-todosomosresponsables-2024-contral-abuso-sexual-infantil-y-adolescente>.

²¹ Ministère public du Paraguay, Hechos punibles contra niños, niñas y adolescentes (Actes répréhensibles visant les enfants et les adolescents), 2023. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.ministeriopublico.gov.py/nota/en-el-2023-el-ministerio-publico-atendio-6079-victimas-de-hechos-punibles-contra-9263> (page consultée le 18 octobre 2024).

²² UNICEF, *Why Adolescent Girls? Why Now?*, 2023.

²³ UNFPA, « Trata de personas: España y Paraguay fortalecen trabajo conjunto » (Traite des êtres humains : l'Espagne et le Paraguay renforcent leur collaboration). Communiqué de presse, 29 juin 2023. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://paraguay.unfpa.org/es/news/trata-de-personas-esp%C3%B1a-y-paraguay-fortalecen-trabajo-conjunto> (page consultée le 18 octobre 2024).

²⁴ MSPPS, Indicateurs relatifs à la mortalité, 2021.

²⁵ INS, Enquête continue sur les ménages, 2021.

²⁶ INS, Enquête continue sur les ménages, 2023.

²⁷ INS, Enquête auprès des ménages autochtones, 2017.

²⁸ Service national de prise en charge des jeunes délinquants, 2023.

²⁹ Commission européenne, Indice de gestion des risques, 2018.

contre 36 jours en 1960³⁰), à des incendies de forêt, à des tempêtes violentes, à des sécheresses et à des inondations.

19. Le développement de la petite enfance est un autre sujet de préoccupation, car il se heurte à des normes sociales qui cautionnent les méthodes disciplinaires violentes, font peser sur les femmes la responsabilité de s'occuper des enfants et sous-estiment l'importance du jeu et de l'apprentissage précoce. La promotion d'un développement optimal ne peut se faire sans un cadre juridique, des politiques publiques et des interventions de changement des comportements adaptées au système de protection sociale.

20. Les principaux enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays pour la période 2020-2024 sont les suivants : a) les difficultés internes et externes liées à la réorganisation et à la coordination doivent être surmontées afin d'adopter une approche intersectorielle tout au long du cycle de vie ; b) la pandémie de COVID-19 a montré que le Paraguay doit renforcer ses capacités en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence ; c) l'approche territoriale adoptée a encouragé la collaboration entre les secteurs public et privé et la société civile aux niveaux national et infranational et contribué à améliorer la situation des enfants et des adolescents ; et d) les réseaux sociaux, les campagnes innovantes et les partenariats avec des influenceurs ont constitué un moyen efficace de diffuser des informations et de sensibiliser la population à des questions comme l'exclusion scolaire, de soutenir les familles pendant la pandémie et d'encourager les enfants à retourner à l'école.

Priorités du programme et partenariats

21. Dans le cadre du programme, l'UNICEF s'attachera à aider le Gouvernement à mettre en œuvre des politiques et des programmes visant les enfants et les adolescents les plus vulnérables dans les zones géographiques prioritaires³¹. L'organisation tirera parti des synergies inhérentes aux plans et aux mesures gouvernementales définis dans le Plan de développement national (PNDP, en cours d'actualisation), le Plan national pour les enfants et les adolescents, le Plan national de développement de la petite enfance, le Plan national de réduction de la pauvreté (PNRP) ainsi que d'autres plans consacrés à l'éducation, à la santé, à la protection de la petite enfance, à la prévention des violences et aux populations autochtones.

22. L'UNICEF a conçu le présent programme de pays en conformité avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2025-2029 et avec son mandat interorganisations de protection des droits de l'enfant. Le programme s'appuie sur l'expérience de l'UNICEF en matière de coordination avec des partenaires stratégiques et de plaidoyer en faveur des droits des enfants au niveau national et dans les domaines clés. Il combine des initiatives humanitaires et de développement et met à profit le travail mené par l'UNICEF sur les adolescents et la petite enfance. Il intègre en outre les recommandations du Comité des droits de l'enfant³², en particulier concernant la prise en charge spécialisée des

³⁰ UNICEF, « Olas de calor: casi 500 millones de niños expuestos al calor extremo » (Vagues de chaleur : près de 500 millions d'enfants exposés à des températures extrêmes). Communiqué de presse, 14 août 2024. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.unicef.es/noticia/olas-de-calor-casi-500-millones-de-ninos-expuestos-al-calor-extremo#:~:text=Por%20su%20parte%2C%20Paraguay%20ha,superiores%20a%2035%20grados%20cent%C3%ADgrados> (page consultée le 18 octobre 2024).

³¹ Le Gouvernement du Paraguay a identifié 22 districts et trois départements prioritaires pour les programmes sociaux dans le cadre de l'initiative « Allons à l'école ».

³² Comité des droits de l'enfant, Observations finales concernant le rapport du Paraguay valant quatrième à sixième rapports périodiques, 2023.

enfants victimes de violence, le renforcement des systèmes d'information et l'intensification des investissements en faveur des enfants.

23. Les stratégies proposées reposent sur l'évaluation du programme 2020-2024 de l'UNICEF au Paraguay, l'analyse commune de pays des Nations Unies, l'analyse de la situation des enfants, ainsi que sur des consultations avec les acteurs gouvernementaux, la société civile, les agences de développement, les adolescents et les jeunes. Elles s'alignent sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les groupes d'objectifs définis dans le Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025.

24. L'UNICEF continuera d'œuvrer au bien-être des enfants et des adolescents en mobilisant des ressources, en encourageant les partenariats public-privé et en générant des données probantes pour améliorer la vie des communautés. Le renforcement des capacités, la coopération internationale et le changement social seront assurés en coordination avec d'autres entités des Nations Unies. Le programme vise à transformer les normes sociales, à améliorer l'inclusivité des services multisectoriels et à plaider pour que les droits de l'enfant deviennent une priorité politique, notamment le développement de la petite enfance et la protection des filles contre la violence et les pratiques néfastes. L'UNICEF contribuera en outre à améliorer la préparation aux situations d'urgence grâce au renforcement des capacités locales et à l'innovation technologique. L'organisation encouragera également les adolescents à participer aux prises de décisions et à apporter leur concours aux innovations sociales et environnementales.

25. Le cycle du programme de pays pour le Paraguay s'articulera autour de quatre grandes composantes : la santé et la nutrition (y compris l'eau, l'assainissement et l'hygiène [EAH], les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe), l'éducation, la protection contre la violence et l'inclusion sociale. Le programme met l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre des interventions intersectorielles, coordonnées et globales pour remédier aux problèmes rencontrés par les enfants et les adolescents. Il va dans le sens des politiques publiques prioritaires et encourage la collaboration avec le Gouvernement, la société civile, les universitaires et le secteur privé afin de garantir la pérennité, l'efficacité et l'évolutivité des interventions.

26. Le programme accordera une importance prioritaire à la petite enfance et renforcera les mécanismes de coordination afin d'assurer une collaboration efficace entre les équipes, de façon à améliorer les conditions de vie et à favoriser l'épanouissement optimal de tous les enfants³³. Les principales activités prévues sont les suivantes : i) modifier les pratiques parentales (en particulier grâce à l'élargissement des initiatives de développement de l'enfant et de soutien aux personnes s'occupant d'enfants ; ii) améliorer la couverture et la qualité de la santé, de l'éducation et de la protection de la petite enfance en renforçant les institutions et le plaidoyer en faveur de l'investissement ; et iii) renforcer la protection sociale et les investissements dans la petite enfance, ainsi que les politiques en faveur des familles.

Santé, nutrition, EAH et changements climatiques

³³ Le Gouvernement a annoncé la mise en place de 100 centres de soins complets à la petite enfance, qui recevront l'assistance technique de l'UNICEF pour leur fonctionnement. Voir la page suivante : www.presidencia.gov.py/sala-de-prensa/noticias/historial/gobierno-instalara-unos-100-centros-de-atencion-integral-para-la-primera-infancia.

27. En soutien aux réalisations 1 (développement social) et 2 (durabilité environnementale) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux stratégies 1.2 (services sociaux) et 3.4 (durabilité de l'environnement mondial) du PNDP, l'UNICEF accompagnera les efforts nationaux de réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles, en particulier chez les jeunes filles et les adolescentes, et d'amélioration de la nutrition des adolescents, en instaurant le modèle de maternité sans risque tournée vers l'enfant et en contribuant à la fourniture de services complets et résilients visant à renforcer les soins de santé primaires. L'organisation soutiendra le déploiement de l'approche de développement de l'enfant, ainsi que la création de protocoles et de normes dans le domaine de la petite enfance.

28. L'UNICEF encouragera le dialogue politique afin de mettre en œuvre et d'actualiser des cadres et des politiques garantissant des services de santé inclusifs, adaptés à la culture locale et dotés de personnel qualifié ainsi qu'un environnement alimentaire sain pour les enfants et les adolescents. Il contribuera en outre à parfaire les systèmes d'information, la production de données probantes et le renforcement des capacités afin d'améliorer la nutrition des enfants, des adolescents et des mères ainsi que la prévention, la préparation et l'intervention en situations d'urgence.

29. L'UNICEF s'attachera à impliquer les enfants et les adolescents dans la gestion de l'information, l'élaboration des politiques, ainsi que la conception et le financement des programmes de gestion des risques et d'action climatique au sein des institutions du secteur EAH. Il encouragera une meilleure coordination entre les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement afin que les écoles et les services de soins de santé disposent d'installations EAH appropriées. Par ailleurs, l'organisation stimulera l'innovation technologique et la formation pour renforcer la durabilité des systèmes EAH dans les communautés vulnérables et fera la promotion des pratiques d'hygiène afin de prévenir la propagation des infections à arbovirus et des maladies transmissibles ou transmises par l'eau.

30. L'UNICEF renforcera la participation des adolescents, des jeunes et des femmes à la lutte contre les changements climatiques et à la bonne gestion des systèmes EAH, en particulier pour les adolescentes. Il mettra en avant l'importance de l'hygiène menstruelle et veillera à ce que les besoins spécifiques des adolescentes soient reconnus et pris en compte dans la gestion des systèmes EAH et la planification des politiques dans ce secteur.

31. Dans le domaine de la petite enfance, l'UNICEF axera ses efforts sur le renforcement des soins de santé maternelle et infantile et la prévention des décès maternels et néonataux évitables (en particulier ceux liés aux grossesses adolescentes) par le biais de services adaptés à la culture locale et aux besoins particuliers des adolescentes. Il améliorera les services de soins de santé primaires afin d'offrir des soins obstétricaux et néonataux de qualité, d'accroître la couverture vaccinale et de combattre les maladies non transmissibles chez les enfants et les adolescents, notamment dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence. L'UNICEF collaborera en outre avec des partenaires clés afin de modifier les pratiques sociales et communautaires, en encourageant les familles à consulter des professionnels de santé et à détecter précocement d'éventuels signes de handicap ou de retard de développement.

32. L'intervention axée sur la nutrition encouragera et favorisera l'allaitement exclusif, y compris dans les situations d'urgence. Elle promouvra également la protection de l'allaitement sur le lieu de travail avec les principaux partenaires du programme, notamment Empresas que Cuidan (Les entreprises qui prennent soin).

L'UNICEF combattra la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, en particulier dans les communautés autochtones et rurales. L'organisation veillera également à prévenir le surpoids et l'obésité chez l'enfant et l'adolescent, ainsi que la malnutrition chez la femme enceinte.

Apprentissage et acquisition de compétences pour l'avenir

33. Cette composante, qui correspond à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable consacrée au développement social et à la stratégie 1.2 du PNDP relative aux services sociaux, a pour ambition de permettre aux enfants et adolescents vulnérables d'accéder à un système éducatif renforcé et de l'intégrer de façon durable. L'UNICEF entend collaborer avec le Ministère de l'éducation et les administrations locales pour améliorer les solutions d'enseignement, renforcer les compétences des enseignants concernant l'accueil d'enfants handicapés et encourager la participation des familles, en particulier dans l'éducation de la petite enfance et l'enseignement de niveau intermédiaire et secondaire. Il s'efforcera également de perfectionner les systèmes d'information sur l'éducation et de renforcer la résilience du système éducatif face aux situations d'urgence. L'UNICEF fera par ailleurs valoir l'importance de l'éducation en mettant l'accent sur l'éducation de la petite enfance et la rescolarisation des enfants ayant abandonné l'école.

34. L'UNICEF soutiendra des domaines essentiels tels que la création de solutions éducatives flexibles pour rattraper les retards d'apprentissage, développer les compétences et renforcer les capacités des enseignants à travers une approche inclusive à l'égard du handicap et adaptée aux particularités sociolinguistiques et culturelles. L'organisation encouragera l'apprentissage en langue maternelle et la formation des éducateurs de la petite enfance aux initiatives de développement de l'enfant et de soutien aux personnes s'occupant d'enfants.

35. Cette composante se concentrera sur l'élargissement de la couverture et à améliorer la qualité de l'éducation de la petite enfance, en particulier pour les enfants de 0 à 3 ans. L'UNICEF veillera à créer des services plus accessibles et à accroître la qualité de l'éducation des enfants de 3 à 5 ans, dont une proportion importante n'est toujours pas en mesure d'accéder à l'éducation. L'organisation s'appuiera sur des données probantes pour soutenir la création d'offres éducatives flexibles pour la petite enfance et la fourniture d'un enseignement de meilleure qualité pour les enfants de 3 à 5 ans.

36. L'UNICEF contribuera également à la mise en œuvre de protocoles visant à cibler activement les enfants déscolarisés et à améliorer la persévérance scolaire. Il favorisera l'amélioration des systèmes d'information afin de prévenir l'exclusion scolaire et élaborera des plans d'éducation en situation d'urgence, prévoyant notamment la création d'espaces temporaires d'apprentissage et de formation des enseignants.

Protection des enfants contre toutes les formes de violence

37. En soutien à la réalisation 4 (renforcement institutionnel) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la stratégie 4.1 (droits humains, justice, défense et sécurité) du PNDP, l'UNICEF appuiera les efforts nationaux visant à réduire les disparités en matière de protection des enfants et des adolescents dans les zones prioritaires, en encourageant des environnements sûrs et sans violence et en faisant valoir l'importance de la santé mentale en tant que partie

intégrante de la protection de l'enfance. Ces efforts accorderont en outre une attention prioritaire aux jeunes enfants et aux groupes vulnérables ou confrontés à des crises humanitaires.

38. L'UNICEF contribuera à la création d'un système spécialisé de prise en charge des victimes de violence qui puisse garantir leur protection et prévenir les violences. Il veillera à ce que les familles et les communautés aient accès à des informations et à des outils destinés à prévenir la violence, en encourageant les individus à prendre soin d'eux-mêmes et en soulignant l'importance de la santé mentale. L'UNICEF plaidera pour un renforcement des politiques publiques et des lois visant à protéger les enfants et les adolescents, en faisant en sorte que leur opinion soit entendue et prise en compte dans la conception de solutions.

39. Cette composante cherchera à renforcer les services locaux afin de rendre les systèmes d'enregistrement des naissances et d'identification plus accessibles et performants, et à mettre en œuvre des politiques publiques de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des enfants et des adolescents, en particulier durant la petite enfance.

40. Elle prévoit également de sensibiliser la population à l'importance des interactions entre les pères, les mères et les personnes responsables des enfants durant la petite enfance, de façon à promouvoir les pratiques parentales non violentes et à accroître la participation active des parents et des personnes s'occupant d'enfants à des soins bienveillants et des activités d'apprentissage précoces, en coordination avec le Gouvernement et le secteur privé.

Inclusion sociale

41. En soutien à la réalisation 1 (développement social) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la stratégie 1.1 (développement social équitable) du PNDP, cette composante vise à ce que les enfants, les adolescents et leur famille (en particulier les plus vulnérables) bénéficient d'un système de protection sociale équitable, correctement financé et fondé sur les droits et sur des données probantes, qui leur permette de vivre à l'abri de la pauvreté dans ses multiples dimensions.

42. Les résultats escomptés sont les suivants : a) renforcement et intégration des programmes sociaux destinés à la petite enfance et visant à réduire l'exclusion scolaire dans le cadre d'un système de protection sociale adapté aux besoins des enfants dans les zones prioritaires ; b) plaidoyer fondé sur des données probantes en faveur d'un budget public plus prévisible et plus pérenne pour les enfants ; et c) production et diffusion de données probantes sur les multiples dimensions de la pauvreté des enfants, et soutien au renforcement des capacités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de protection sociale ciblant les enfants.

43. L'UNICEF aidera le Gouvernement national et les administrations infranationales à placer les programmes axés sur les enfants au premier rang des priorités dans le système de protection sociale, en mettant l'accent sur les jeunes enfants. Son objectif est d'améliorer la coordination et l'évolutivité des programmes tout en renforçant la capacité des communautés à planifier les services publics et à assurer leur suivi. Les principaux domaines sont les soins à la petite enfance, les transferts en espèces conditionnels et les programmes de repas scolaires, qui constituent des outils essentiels pour réduire l'exclusion scolaire et la pauvreté des enfants, en particulier chez les adolescents.

44. Par ailleurs, l'UNICEF plaidera pour des investissements en faveur des enfants et produira des données probantes sur la protection des enfants, des adolescents et de leurs familles, afin de renforcer le respect de leurs droits et d'aider le Gouvernement à mesurer la pauvreté multidimensionnelle des enfants et à suivre les politiques publiques prioritaires visant à réduire ce type de pauvreté.

45. L'UNICEF accompagnera le Gouvernement dans la généralisation des services sociaux destinés aux enfants et aux adolescents, en mettant l'accent sur le développement de la petite enfance et les politiques centrées sur les familles. L'organisation collaborera avec les autorités publiques et le secteur privé, produira des données probantes afin d'assurer l'inclusion des groupes marginalisés et élaborera des modèles de gestion pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale.

Efficacité du programme

46. Cette composante vise à améliorer la coordination, la planification et la synergie entre les programmes, mais également à gérer l'analyse de situation, le suivi et l'évaluation de la qualité de façon à accroître l'efficacité, la pertinence, la reproductibilité et la pérennité du programme. Elle assurera également un suivi des priorités intersectorielles, à savoir : a) le changement social et comportemental aux niveaux institutionnel et communautaire, par le biais de la création de solutions en collaboration avec les détenteurs de droits, la production de données probantes, le renforcement des capacités et la participation des adolescents ; b) les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, principalement du point de vue des enfants et du renforcement de la résilience intersectorielle ; c) la communication, le plaidoyer et les partenariats afin d'accroître la visibilité, d'influencer les processus de décision, de mobiliser des ressources et d'obtenir le soutien des secteurs public et privé ; et d) l'utilisation des technologies et de l'innovation, la programmation fondée sur les risques, ainsi que la préparation et la riposte aux situations d'urgence.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé, nutrition, EAH et changements climatiques	1 132	8 400	9 532
Apprentissage et acquisition de compétences pour l'avenir	1 189	5 250	6 439
Protection des enfants contre toutes les formes de violence	814	3 150	3 964
Inclusion sociale	781	2 520	3 301
Efficacité du programme	599	1 680	2 279
Total	4 515	21 000	25 515

Administration du programme et gestion des risques

47. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources allouées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation, et les politiques et procédures opérationnelles de l'UNICEF.

48. La gestion des risques institutionnels sera réalisée en surveillant les risques associés à la politique harmonisée relative aux transferts d'espèces, aux tendances en matière de collecte de fonds, à l'incidence des situations d'urgence sur le programme, aux changements apportés à la structure du personnel et au suivi des facteurs externes pouvant influencer sur la qualité, l'efficacité et la performance du programme, tels que la stabilité politique et économique.

49. Les équipes responsables de la coordination programmatique garantiront la collaboration intersectorielle et la coordination au sein de l'UNICEF et avec d'autres organismes des Nations Unies, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable 2025-2029. Elles veilleront également à la disponibilité des ressources pour la mise en œuvre des engagements du programme, et seront chargées de promouvoir les partenariats stratégiques et une coordination interorganisations en vue de produire les résultats escomptés.

50. L'UNICEF repérera et atténuera régulièrement les risques définis dans la théorie du changement et les risques émergents qui menacent la réalisation des résultats prévus, notamment la vulnérabilité des enfants et des adolescents aux changements climatiques. Aux termes du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF soutiendra les efforts nationaux déployés pour répondre aux conséquences économiques et sociales des pandémies futures, le cas échéant.

Suivi et évaluation

51. Le cadre de résultats et d'allocations des ressources est essentiel au suivi et à l'évaluation du programme de pays et à la gestion des indicateurs permettant de repérer les points de blocage et de progresser dans l'obtention de résultats. L'UNICEF assurera un renforcement des capacités à produire en temps voulu des données probantes de qualité afin de mesurer la vulnérabilité des enfants et des adolescents. Les activités de suivi et d'évaluation seront mises en œuvre à différents niveaux et s'accompagneront d'évaluations des interventions et d'un soutien au système national de statistiques. Les capacités du pays en matière d'évaluation seront également renforcées.

52. Le cadre intégré de suivi et d'évaluation du programme de l'UNICEF, aligné sur la politique d'évaluation révisée 2023 de l'UNICEF, servira de base à la prise de décisions et à l'amélioration des politiques axées sur les enfants et les adolescents au Paraguay. L'UNICEF participera au comité de suivi du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2025-2029, qui supervisera la mise en œuvre des programmes conjoints et formulera des recommandations, en particulier concernant la prévention et la riposte aux situations d'urgence. Les examens annuels et semestriels du programme de l'UNICEF serviront à consolider les contributions au suivi et aux comptes rendus relatifs au Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable.

53. L'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour appuyer la Commission nationale de suivi des objectifs de développement durable dans l'établissement de rapports nationaux facultatifs sur les progrès accomplis. L'organisation facilitera également la production des informations nécessaires au suivi des engagements nationaux et internationaux et au respect des recommandations formulées par les comités des principaux instruments de défense des droits humains.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement du Paraguay et l'UNICEF, mars 2025-décembre 2029

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 10, 12, 13, 15, 17 à 21, 23 à 32, 34 à 37, 39 et 40
Priorités nationales : a) PNDP ; b) PNRP ; c) Plan national d'éducation 2024 ; d) Plan national de santé 2015-2030 ; e) Plan national de développement de la petite enfance 2010-2020 ; f) Plan d'action national pour la prévention de la violence ; g) Plan national pour les populations autochtones ; h) Plan national pour l'eau et l'assainissement 2023 ; i) Plan national pour les enfants et les adolescents
Résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable auxquels participe l'UNICEF : 1) Développement social : réduire les disparités liées aux inégalités dans l'accès aux droits et aux chances ; 2) Durabilité environnementale : parvenir à un équilibre environnemental et écologique entre les activités économiques et la gestion holistique durable des ressources naturelles afin de garantir le droit des individus, en particulier des populations vulnérables, à un environnement sain ; 3) Développement économique inclusif : développement économique soutenu et inclusif grâce à une croissance économique plus équitable ; et 4) Renforcement institutionnel : remédier au manque de capacités du Gouvernement à identifier les besoins de la population et à y répondre, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité.
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 : 1 à 5

Résultats de l'UNSDC F	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1 et 2	1. D'ici à 2029, les enfants, les adolescents et les femmes les plus vulnérables ont accès à des services de santé, de nutrition et d'EAH complets et résilients aux	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes DR : 86 (2022) C : 70 (2029) Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique DR : 13 % (2022) C : 10 % (2029)	Données administratives du Ministère de la santé publique et de la protection sociale (MSPPS) Données administratives du MSPPS	1.1 : Les systèmes de santé aux niveaux national, infranational et communautaire sont renforcés de façon à améliorer l'accès équitable aux interventions de santé pour les mères et les enfants, y compris les adolescents. 1.2 : Les enfants, les adolescents et leur famille ont accès à des systèmes	MSPPS Institut national de la nutrition Ministère des travaux publics et des communications Direction de l'eau potable et de l'assainissement MES	1 132	8 400	9 532

Résultats de l'UNSDC F	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	changements climatiques, qui dispensent des soins de qualité avec la participation des communautés.	<p>Pourcentage d'enfants et d'adolescents obèses ou en surpoids dans la tranche d'âge 5-19 ans Surpoids : DR : 21 % (2022) C : 18 % (2029)</p> <p>Obésité : DR : 13 % (2022) C : 10 % (2029)</p> <p>Couverture des services de base d'approvisionnement en eau dans les écoles primaires DR : 41 % (2022) C : 80 % (2029)</p> <p>Pourcentage des enfants âgés de 36 à 59 mois qui présentent un développement normal dans au moins trois des quatre domaines suivants : lecture/écriture et calcul, développement physique, développement socio-affectif et apprentissage DR : 81,9 % (2016) C : 85 % (2029)</p>	<p>Données administratives du MSPPS</p> <p>Données du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène</p> <p>Données administratives du Ministère de l'éducation et des sciences (MES)</p>	<p>alimentaires et de santé qui contribuent à prévenir la malnutrition sous toutes ses formes, avec la participation des communautés dans les zones prioritaires.</p> <p>1.3 : Les enfants, les adolescents, les familles et les communautés vulnérables ont accès à des services EAH résilients aux changements climatiques grâce à des politiques et des programmes axés sur les enfants et les adolescents.</p>	<p>Service national d'assainissement environnemental</p> <p>Direction générale de la santé environnementale</p> <p>Secteur privé</p>			
1	2. D'ici à 2029, les enfants et les adolescents les plus vulnérables peuvent	Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans qui fréquentent une structure d'éducation de la petite enfance	Statistiques du MES	2.1 : Les enfants et les adolescents des zones prioritaires ont accès à des solutions d'enseignement plus pertinentes et adaptées à leur situation,	UNESCO MES	1 189	5 250	6 439

Résultats de l'UNSDC F	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	accéder à un système éducatif renforcé, inclusif, interculturel et pertinent et s'y maintenir afin d'apprendre.	<p>École maternelle (3 ans) DR : 8 % des garçons ; 12 % des filles (2022) C : 18 % des garçons ; 21 % des filles (2029)</p> <p>Jardin d'enfants (4 ans) DR : 39 % des garçons ; 48 % des filles (2022) C : 45 % des garçons ; 55 % des filles (2029)</p> <p>Enseignement préscolaire (5 ans) DR : 67 % des garçons ; 74 % des filles (2022) C : 75 % des garçons ; 80 % des filles (2029)</p> <p>Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (%) DR : 52 % (2022) C : 67 % (2029)</p> <p>Proportion d'élèves de 3^e année qui maîtrisent les compétences minimales (niveau II) en mathématiques DR : 38 % (2022) C : 49 % (2028)</p> <p>Proportion d'élèves</p>		<p>qui leur permettent de s'épanouir.</p> <p>2.2 : Les familles, les communautés, les enfants et les adolescents des zones prioritaires améliorent leur capacité à exiger une éducation de qualité et sont davantage sensibilisés à l'importance de l'éducation.</p> <p>2.3 : Le système éducatif national est mieux en mesure d'assurer le suivi et la mise en œuvre des plans et des programmes visant à garantir le droit à l'éducation.</p>	Ministère de l'enfance et de l'adolescence (MINNA)			

Résultats de l'UNSDC F	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		de 2 ^e ou 3 ^e année qui maîtrisent les compétences minimales en lecture DR : 49 % (2022) C : 62 % (2028)						
4	3. D'ici à 2029, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables et ceux confrontés à des crises humanitaires, vivent dans des environnements qui les protègent de la violence et leur permettent de s'épanouir pleinement.	Taux de grossesses chez les adolescentes (naissances pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans) DR : 70 (2021) C : 60 (2029) Taux de suicide dans la tranche d'âge 5-19 ans (pour 100 000 habitants) DR : 6,3 (2021) C : 5,9 (2029) Enregistrement des naissances des enfants de moins de 1 an (%) DR : 86 % (2023) C : 88 % (2029)	Registres du MSPPS Registre de la Police nationale, MSPPS et Ministère public Institut national de la statistique (INS) Enquête continue sur les ménages (ECM) 2023	3.1 : Le système de protection a renforcé ses services d'assistance spécialisée et de suivi pour les victimes de violence, en particulier d'abus sexuels, dans les zones ciblées. 3.2 : Les parents, les personnes qui s'occupent d'enfants et les membres de la communauté ont acquis les compétences nécessaires pour promouvoir les soins de santé mentale et l'instauration d'environnements protecteurs pour les enfants et les adolescents. 3.3 : Le Paraguay est doté d'un cadre juridique approprié pour protéger les enfants et les adolescents de la violence, faciliter l'accès à l'identité, faire valoir le droit à vivre dans un environnement familial sûr et favoriser l'éradication du travail	MINNA MSPPS Bureau du défenseur public Administrations locales Associations communautaires Organisations de la société civile Communautés Familles MSPPS Police nationale Bureau du procureur général Police nationale (service d'identification) Registres de l'état civil MINNA Milieu universitaire	814	3 150	3 964

Résultats de l'UNSDC F	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				des enfants, du mariage d'enfants et des unions précoces.	Secteur privé			
1	4. D'ici à 2029, les enfants, les adolescents et leur famille, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront d'un système de protection sociale complet.	<p>Pourcentage d'enfants et d'adolescents en situation de pauvreté monétaire DR : 32,8 % (2023) C : 28 % (2029)</p> <p>Investissements en faveur des enfants (en % du PIB) DR : 4 % (2023) C : 5 % (2029)</p> <p>Investissements en faveur de la petite enfance (en % du PIB) DR : 0,88 % (2023) C : 1,5 % (2029)</p> <p>Pourcentage d'enfants et d'adolescents couverts par les programmes de protection sociale DR : 13 % (2022) C : 16 % (2029)</p>	<p>INS</p> <p>Rapports du Ministère de l'économie et des finances (MEF)</p> <p>ECM/rapports du Ministère du développement social (MDS)-MINNA</p>	<p>4.1 : Les programmes en faveur de la petite enfance sont renforcés et intégrés dans le système de protection sociale dans les zones prioritaires.</p> <p>4.2 : Les programmes sociaux visant à réduire l'exclusion scolaire sont renforcés et intégrés dans le système de protection sociale dans les zones prioritaires.</p> <p>4.3 : Les institutions publiques et la société civile paraguayenne disposent de données actualisées sur la situation des enfants et des adolescents afin d'encourager l'investissement public en faveur des enfants et des adolescents.</p>	<p>INS</p> <p>MDS</p> <p>MEF</p> <p>MINNA</p> <p>MES</p> <p>MSPPS</p> <p>Milieu universitaire</p> <p>Secteur privé</p>	781	2 520	3 301
	6. Efficacité du programme					599	1 680	2 279
Montant total des ressources						4 515	21 000	25 515